

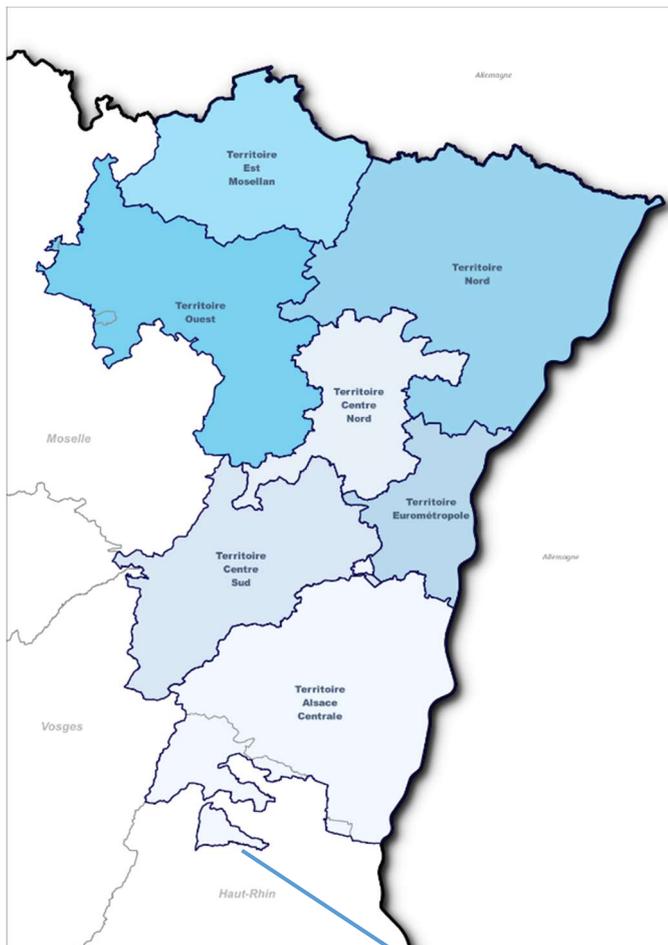
TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

PÉRIMÈTRE KAYSERSBERG-VIGNOBLE





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE KAYSERSBERG-VIGNOBLE

Domaine : Eau Potable

Intégration du périmètre : 01/01/2020

Membre du SDEA depuis 01/01/2020

Nombre de commune : 1

Nombre de délégués : 2

Vos usagers

- 2 097 abonnés
- 4 523 habitants desservis

Vos volumes

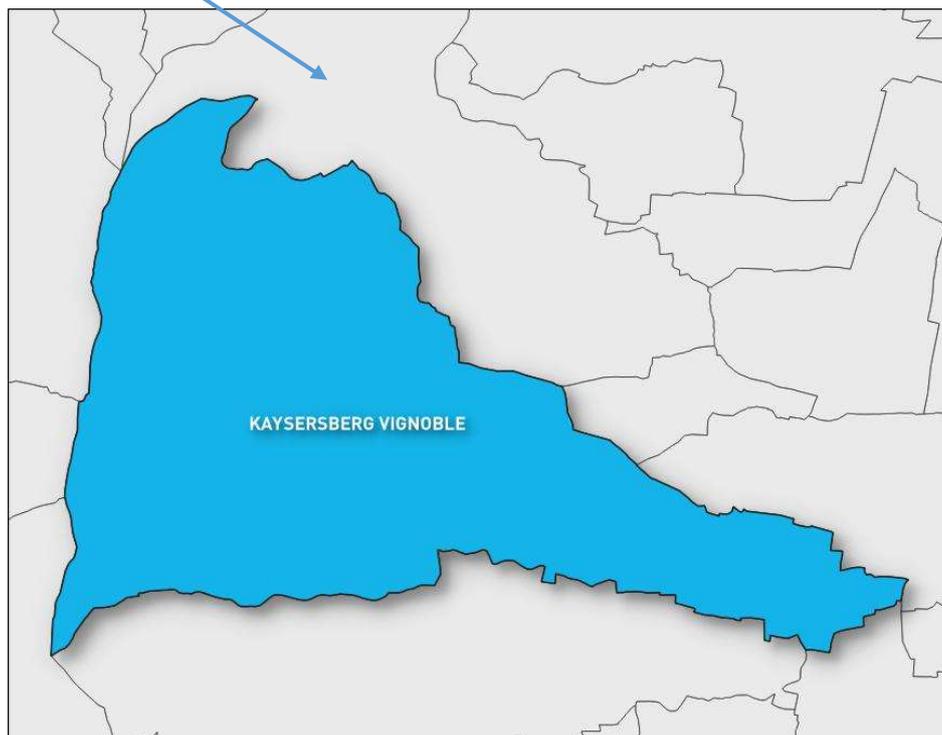
- 324 692 m³ consommés
- 72 m³ consommés/habitant
- 155 m³ consommés/abonné

Les Gros Consommateurs :

KAYSERSBERG PHARMACEUTICALS RECIPHARM SAS
DS SMITH PAPER KAYSERSBERG
CCVK PISCINE
CCAS
CHAMBARD HOTEL RESTAURANT SARL
RESIDENCE HOSPITALIERE DE LA WEISS

Territoire : **TERRITOIRE ALSACE CENTRALE**

Centre et Antenne de rattachement : Benfeld, Sélestat



**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE**

Michel FRITSCH

A l'appui des travaux engagés en séminaires avec les élus sur les axes de travail prioritaires pour le mandat 2021-2026, plusieurs lignes directrices ont été dégagées, visant notamment à réaffirmer l'essence de la légitimité du SDEA, à savoir : assurer une gestion publique locale et globale d'excellence durable du cycle de l'eau au service du bien commun.

En France et en Europe, nous constatons un contexte de reprise en régie du cycle de l'eau par de nombreuses collectivités. En présence de nombreux élus et partenaires impliqués au SDEA, une table ronde a été organisée lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2022 portant sur la gestion publique de l'eau permettant de bénéficier des retours d'expériences et de mises en perspective de plusieurs grands témoins et acteurs de référence Français et Européen, comme VIVAQUA (Bruxelles), Eaux de Paris, Grand Besançon Métropole, Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA), Aqua Publica Europea (APE), France Eau Publique (FEP).



Sur nos territoires, le SDEA est globalement et largement reconnu pour l'excellence de ses services, mais n'est pas suffisamment identifié comme acteur de la gestion publique locale. Le SDEA incarne pourtant bien un modèle de service public local intégrant encore davantage les enjeux de proximité et d'économies d'échelle, tout en préservant l'esprit et les valeurs du service public telles que :

- l'intérêt général,
- la redistribution des gains au bénéfice des parties prenantes locales,
- la gestion intégrée et durable du cycle de l'eau sous le contrôle des élus,
- la mutualisation urbain-rural et solidarité de bassins versants...



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

Capacité de production

- Capacité journalière maxi : **2 475** m³/jour
- Volume prélevé journalier moyen : **1 543** m³/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : **62** %
- Volume prélevé journalier de pointe : **1 970** m³/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : **80** %

- **1** puits
- **7** sources
- **4** réservoirs (capacité totale de stockage : 2 250 m³)
- **1** station de traitement
- **2** unités de désinfection
- **52,151** km de conduites

Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : **1 830** m³
- Autonomie réservoir en moyenne : **1,2** jour
- Autonomie réservoir en pointe : **22** h

Indicateurs de performance	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	115
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)	80%



LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Env 8 à 17 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : Env 8 à 14 selon l'UDI

CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

	2020	2021	2022
Taux de conformité microbiologique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total	25	32	27
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes	0	0	0
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total	27	36	31
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes	0	0	0

Eau de très bonne qualité microbiologique, douce et faiblement nitratée.

Présence de certains pesticides (Alachlore ESA, Métolachlore ESA et OXA) à l'état de traces, sans dépasser la limite réglementaire.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

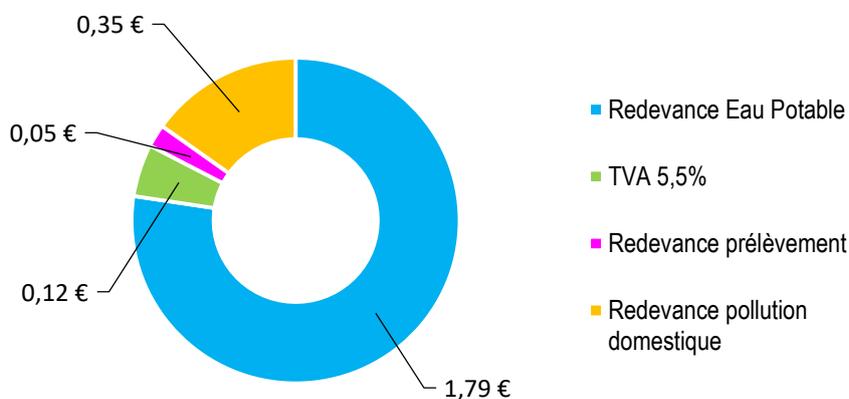
PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Kaysersberg

- Part fixe : **20 €HT/an**
- Part variable : **1,62 €HT le m³**
- Redevance eau potable du périmètre : **1,79 €HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,31 €TTC par m³ pour 120 m³**

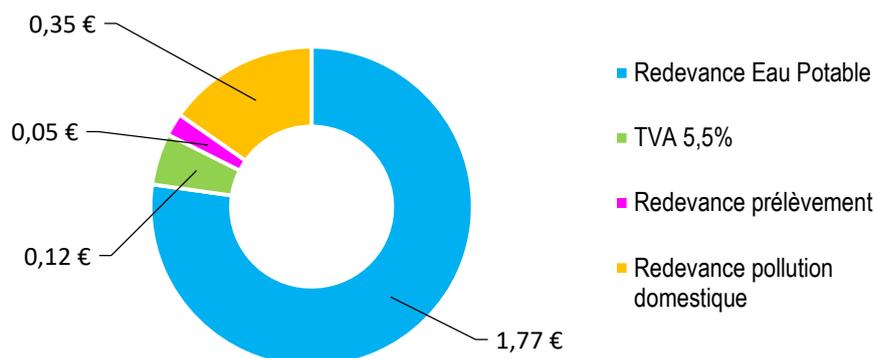
Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ - Kaysersberg



Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Kientzheim

- Part fixe : **20 €HT/an**
- Part variable : **1,61 €HT le m³**
- Redevance eau potable du périmètre : **1,77 €HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,30 €TTC par m³ pour 120 m³**

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ - Kientzheim

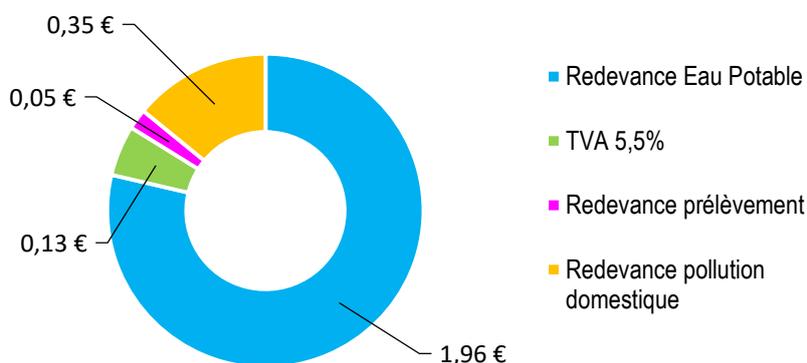




Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Sigolsheim

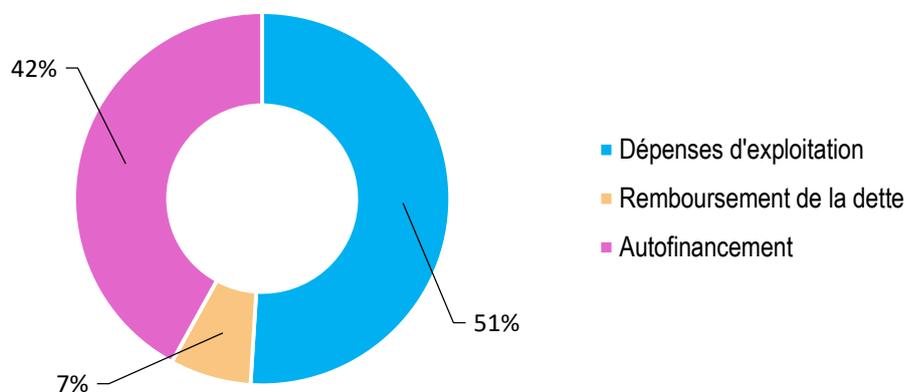
- Part fixe : 20 €HT/an
- Part variable : 1,79 €HT le m³
- Redevance eau potable du périmètre : 1,96 €HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,49 €TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ - Sigolsheim



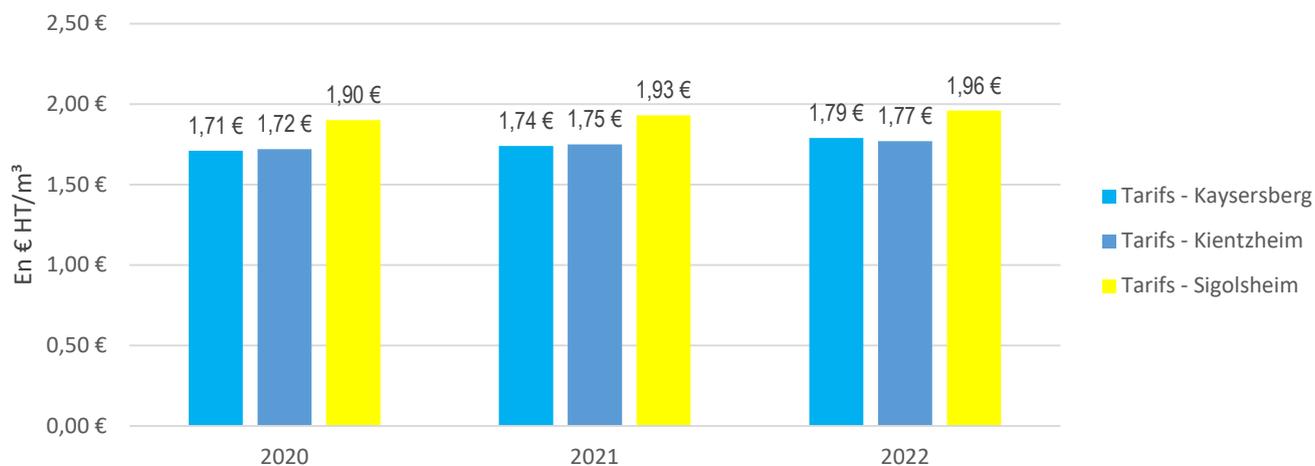
3 667 factures émises dans l'année

Affectation pour 100 € de recette





Evolution des tarifs de l'eau



Montant des investissements



Indicateurs financiers	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,5 an	0,9 an	0,8 an
Capital restant dû	378 170 €	335 207 €	284 399 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,89 %	3,14 %	2,29 %
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	444 €
Taux de réclamations global	0,55 ‰	0,24 ‰	0,10 ‰

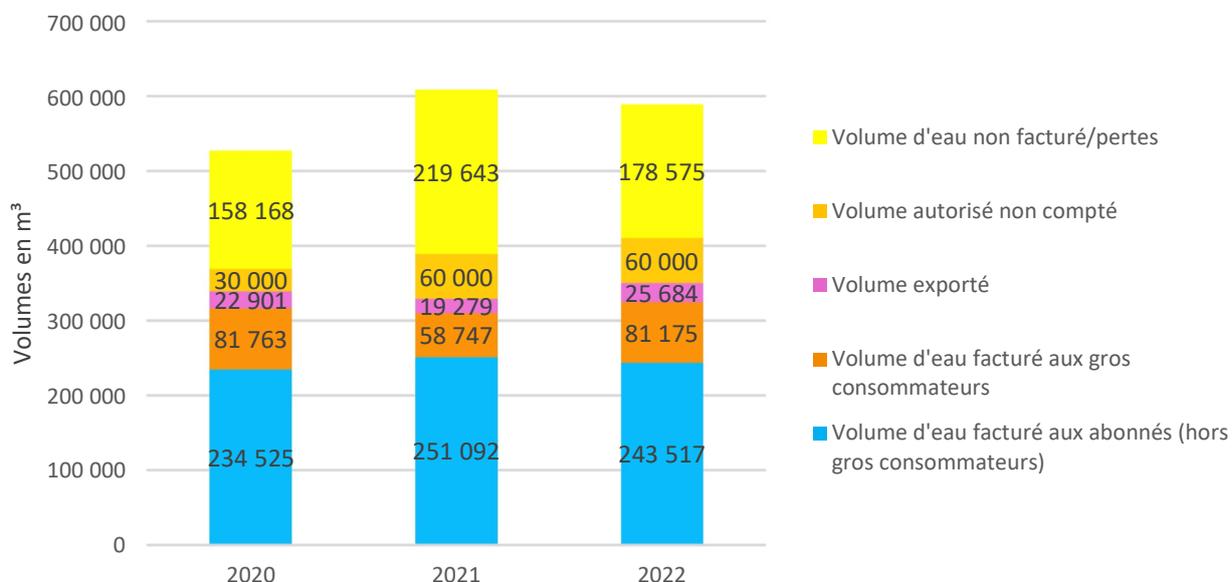
Les dépenses d'exploitation sont maîtrisées et inférieures aux prévisions budgétaires. Les bons résultats de l'année permettent une stabilité de l'autofinancement (325k€). Le résultat de clôture reste très faible mais le périmètre n'a pas été contraint de recourir à l'emprunt. En effet, l'intégralité des investissements ont pu être auto-financés. Enfin, la dette vieillissante reste sous le seuil d'une année (0,8 an).

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

PRODUCTION - VENTES



Légère diminution des volumes mis en distribution (- 4%) pour des ventes qui ont augmenté de 5%. Même si elles sont en baisse, les pertes sur le réseau mériteraient d'être réduites.

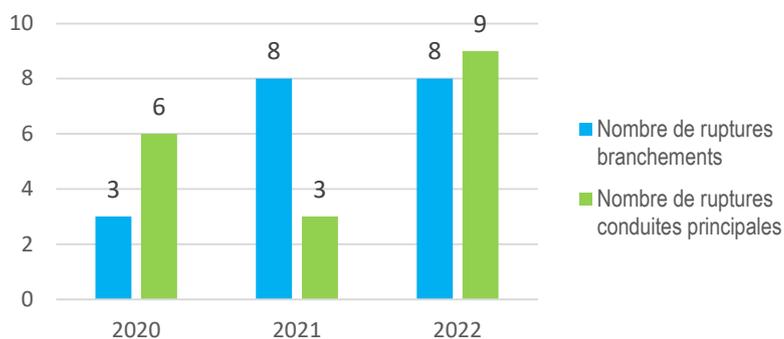
INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

Indicateurs de performance	2022
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service	48 h
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)	4,29‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%

Année	Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)
2022	0,17
Année	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (*)
2022	13,77



NOMBRE DE RUPTURES REPAREES



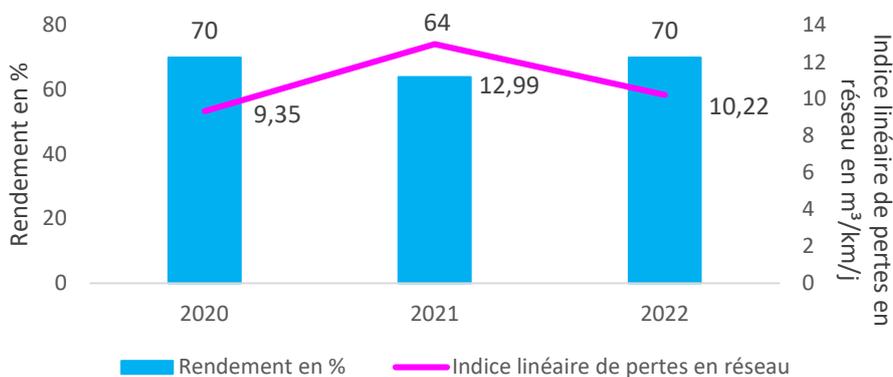
APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

- ▮ 221 appareils
- ▮ Aucune réparation sur les poteaux d'incendie
- ▮ 3 remplacements

PARC DE COMPTEURS

- ▮ 2 115 compteurs au total
- ▮ 36 compteurs remplacés, soit 1,7% du parc
- ▮ 98% de compteurs radio-relevés

RENDEMENT ET ILP(*) DES RESEAUX



Avec un rendement qui s'établit en 2022 à 70%, les performances du réseau restent modestes. La remise en service des dispositifs de prélocalisation des fuites a permis de cibler les tronçons fuyards. Une politique de renouvellement ambitieuse permettra également de résorber les tronçons diagnostiqués comme prioritaires pour améliorer les performances du réseau de distribution.

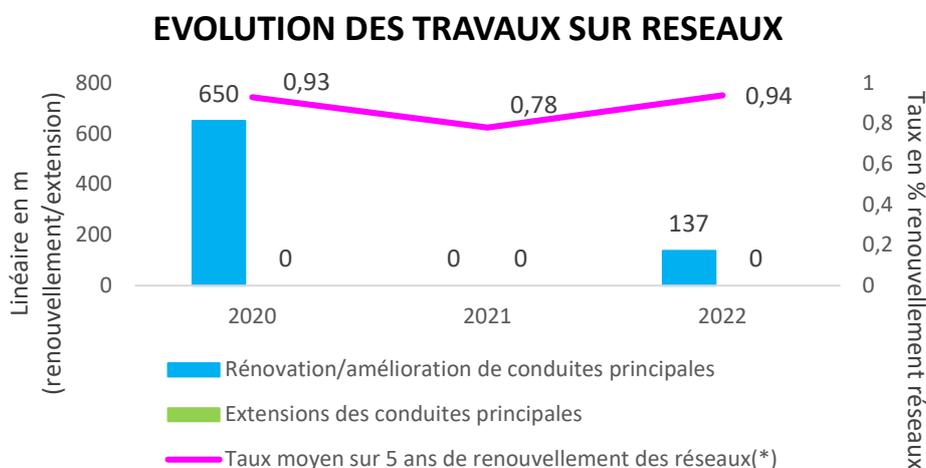


LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

Forage n° 2 du Fechtwald : une inspection caméra a été réalisée le 08.06.2022.

Des investigations complémentaires devront être mises en œuvre pour d'une part estimer les travaux de réhabilitation nécessaire (et sous quelle durée) et d'autre part analyser les conditions d'intervention tout en assurant la continuité de service.



La rénovation des réseaux de Kaysersberg Vignoble suit un programmation pluriannuelle ambitieuse. En 2022, priorité a été mise sur la préparation du chantier d'ampleur ciblé par les élus de la commune : le renouvellement intégral des conduites situées rue de la Flieh – secteur Kaysersberg.



LE SDEA RECOMPENSÉ EN 2022 POUR SON ENGAGEMENT AU SERVICE DU CYCLE DE L'EAU ET POUR SA POLITIQUE RSE

TROPHÉES DES COLLECTIVITÉS D'ALSACE

Le SDEA, en partenariat avec la Communauté de communes de la Basse-Zorn, est lauréat du trophée « **Trophées des collectivités d'Alsace** », dans la catégorie "Patrimoine et préservation".

Organisé par les DNA, L'Alsace et Ebra Events, ce prix récompense les différentes actions d'amélioration de la qualité écologique du Ried de Hoerdt.

Il met également à l'honneur les moyens engagés et les savoir-faire mobilisés par l'ensemble des acteurs pour restaurer le bon état écologique des cours d'eau et rétablir le réseau de fossés.

Un gage de reconnaissance qui valorise et conforte l'engagement du SDEA depuis plus de 6 ans dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



TROPHÉES « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

En octobre 2022, le SDEA s'est vu décerner à Lyon un trophée dans la catégorie « Économie circulaire » du EFQM Challenges 2022, organisé par l'EFQM.



Cette distinction s'inscrit dans un modèle d'auto-évaluation du cadre méthodologique, le modèle EFQM, qui permet aux organismes membres de les aider à viser des pratiques d'excellence, tant dans la démarche de progrès que dans l'approche managériale, ou l'amélioration et le contrôle des performances.

Le SDEA a ainsi été récompensé pour sa politique d'économie circulaire sur la ressource en eau, qui se compose de sept engagements.

UNE RECONNAISSANCE EXEMPLARITÉ RSE CONFIRMÉE

Nos pratiques et résultats économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux ont fait l'objet d'une évaluation par l'AFNOR.

Notre démarche RSE a été confortée par le renouvellement de sa reconnaissance exemplarité depuis 2008 et d'un score d'évaluation en progression autour de 800 points au tout meilleur niveau national. Ce résultat honore notre Syndicat, son personnel et toutes les parties prenantes.



REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau



→ sdea.fr



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

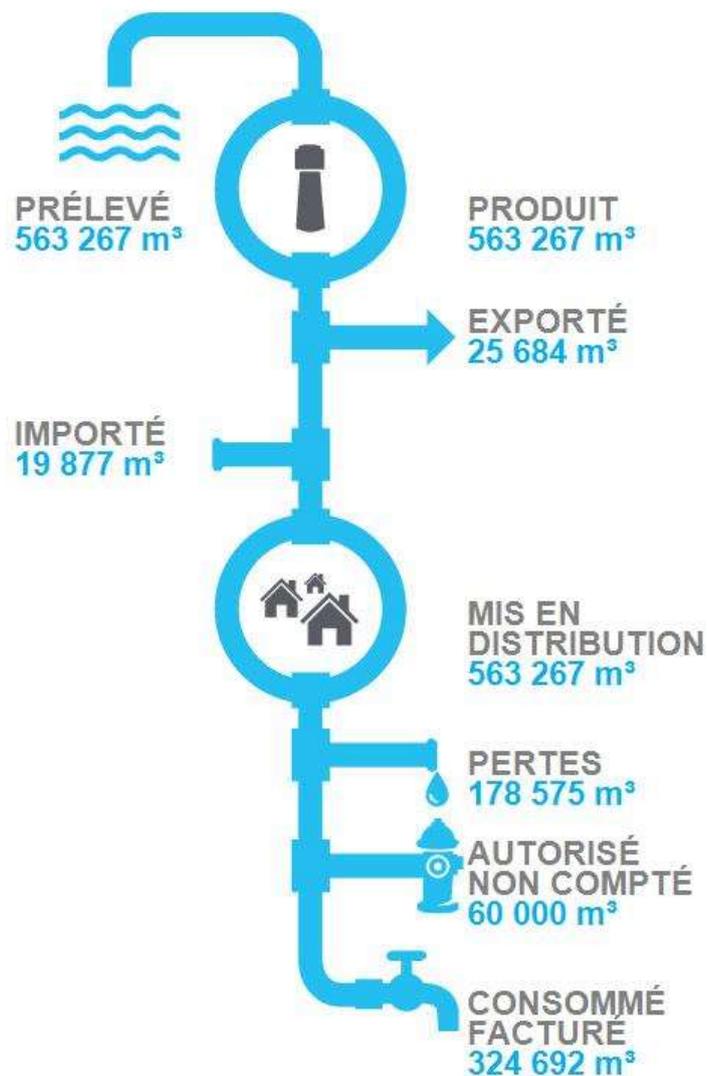
INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul: Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul: Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux – Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.

ANNEXE

SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.





Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 523
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2022)	2,30 € TTC
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	48 h
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	100 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	27
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	0
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	100 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	31
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	0
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	0
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	13,77 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	10,22 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,94 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	444 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,29 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,8 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*)	2,29 %
P155.1	Taux de réclamations	0,10 ‰

* ce taux est issu des recettes concernant l'année 2021, y compris émises en 2022, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2022.



RUPTURES 2022

Commune	Adresse	Type de rupture	Fin de travaux
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue de Bennwihr (Sigolsheim)	Branchement	13/01/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue du 18 Décembre (Kaysersberg)	Branchement	15/02/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue des Platanes (Kaysersberg)	Conduite principale	25/02/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue des Hêtres (Kaysersberg)	Branchement	25/02/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue de l'ancien Hôpital (Kaysersberg)	Conduite principale	14/03/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue des Sorbiers (Kaysersberg)	Conduite principale	14/03/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue du Tokay (Kientzheim)	Conduite principale	04/04/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue du Collège (Kaysersberg)	Conduite principale	28/04/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue du Tir (Kaysersberg)	Branchement	28/04/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue de la Krutenau (Kaysersberg)	Branchement	16/05/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Route de Lapoutroie (Kaysersberg)	Branchement	15/06/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue de la Flieh (Kaysersberg)	Branchement	06/09/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue de la Flieh (Kaysersberg)	Branchement	07/09/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue de Burkheim (Sigolsheim)	Conduite principale	07/10/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Réseau de distribution	Conduite principale	31/10/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue basse du Rempart (Kaysersberg)	Conduite principale	31/10/2022
KAYSERSBERG VIGNOBLE	Rue de Wolfmatten (Kaysersberg)	Conduite principale	31/10/2022



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

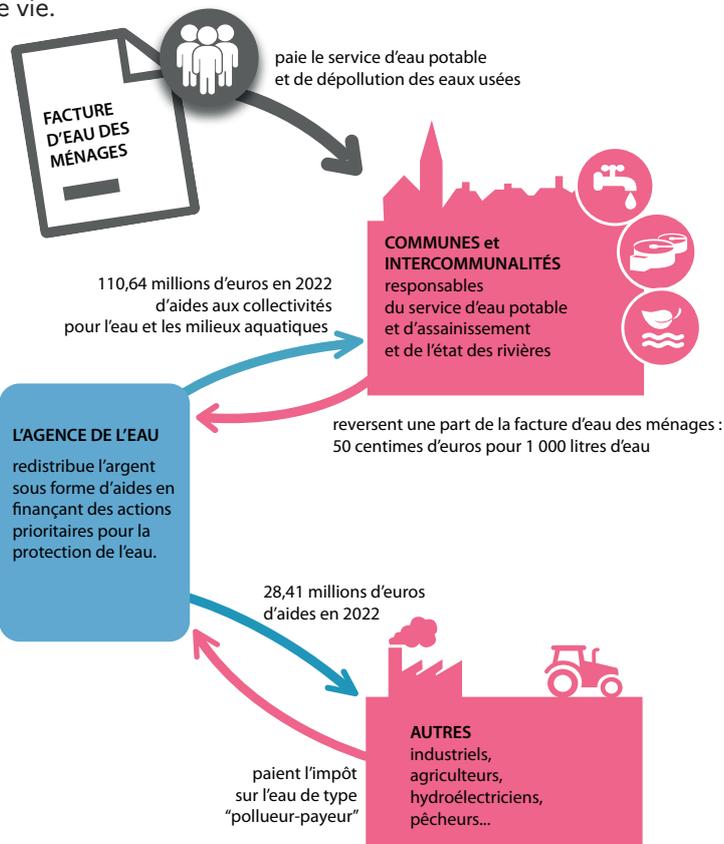
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



4,73 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



74,50 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,77 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,40 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,15 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,25 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,69 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



5,53 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,10 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie



9,21 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



21,46 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



16,23 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



6,46 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

